



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 01 octobre 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-quatre septembre 2019 en exécution de l'article L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire mardi 01 Octobre 2019 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques DRÈVETON, M. Matthieu FOURNY, Mme Alexandra DERMONT, M Philippe FORESTIER Mme Patricia GUISSÉ, M. Richard ROBLIN, M. Etienne PROFFIT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Giovanni BRUSCINO, Mme Andréa BERIZZI (procuration donnée à Madame Alexandra DERMONT), Mme Marie-Anne JUMEAU (procuration donnée à M Matthieu FOURNY)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Matthieu FOURNY.

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 07

VOTANTS : 07 + 2 procurations

(Approbation par les élus de l'ancien conseil présents ce jour) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DES 1/08/2019 -----

Le conseil en l'absence de Mr Roblin

Ordre du jour1

Il est proposé de valider la mise en place du RIFSEEP.

Pour rappel, cette mise en place avait été abordée lors du conseil municipal de décembre 2018,

Le projet avait été validé sous réserve de présentation et d'accord du comité technique du centre de gestion

L'avis favorable de ce comité nous ayant été confirmé en date du 27 août, Monsieur le Maire demande que ce régime indemnitaire soit instauré

Mr Roblin est arrivé en cours de conseil à 19h30

Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP.

Ordre du jour 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1/ SUBVENTION 1 – « DETR 2019 » : CANTINE pour **202 000€ HT**
- 2/ SUBVENTION 2 – « FER 2018 » : SALLE DE MOTRICITE pour **135 000€ HT**
- 3/ SUBVENTION 3 – « COR » : ECOLE ET ABORDS pour **802 000€ HT**
- 4/ SUBVENTION 4 – « FER 2020 » : PREAU POUR L'ECOLE pour **64 000€**

TOTAL ENSEMBLE SUBVENTIONS 1,2,3,4, pour **1 203 000€ HT**

TRAVAUX = 1 053 000€ HT

FRAIS ANNEXES = 150 000€ HT

Le complément du montant HT ainsi que la TVA à la charge de la commune seront financés par fonds propres et emprunts.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Mr le Maire présente au conseil municipal la répartition possible des subventions sur le projet afin de pouvoir solliciter au mieux et bénéficier des subventions d'aide pour le projet de transfert de l'école et de la cantine.

Le conseil municipal adopte à 7 voix pour et 2 abstentions la répartition des demandes de subventions et les autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de ces dernières.

Ordre du jour 3

Mr le Maire nous signale qu'une réservation de la salle FPL avait été faite en janvier 2019 par Madame Anna Maria Moreira pour le 14 Décembre 2019, date où la salle risque de ne pas être disponible en raison des travaux.

Il est donc nécessaire de rembourser le locataire,

Afin de réaliser ce remboursement qui a été encaissé par la Trésorerie Publique, il est nécessaire de prendre une délibération visant à valider l'autorisation de remboursement.

Le conseil municipal vote donc à l'unanimité pour autoriser le remboursement de Madame Anna Maria Moreira

Ordre du jour 4

Lors d'un précédent conseil municipal, il fut proposé le nom de Rue Reine Barbillon pour le lotissement créé en zone 1AUb.

Après un délai de réflexion laissé aux conseillers, Mr le Maire demande si le conseil municipal décide de valider la dénomination de cette voie du nom de Reine Barbillon (habitante du village qui a montré un dévouement exemplaire pendant une longue période notamment la dernière guerre)
Le conseil vote à l'unanimité l'acceptation du nom de la Rue Reine Barbillon ainsi que sa numérotation et autorise Mr le Maire ou son adjoint à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Ordre du jour 5

Mr Fourny prend la parole et signale que pour la constitution des dossiers concernant les travaux visant au déplacement de l'école, il est nécessaire de nommer le site qui accueillera, l'école maternelle et élémentaire de la commune ainsi que sa cantine.

Le sujet et la proposition de nommer le site fut déjà abordé en conseil municipal, Mr Fourny demande si le conseil est toujours en accord afin de nommer le site « Groupe Scolaire Simone Debeaupuis » en hommage à Mme Simonne Debeaupuis , Adjointe au Maire attachée et très investie dans la charge du scolaire et du périscolaire .

Rappelons que cette dernière est très malheureusement décédée en Août 2018 pendant l'exécution de son mandat.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour que le site du futur groupe scolaire porte le nom de Madame Simonne Debeaupuis,

Ordre du jour n 6

Mr Fourny garde la parole est signale que Mr le Maire ne prendra pas part aux débats concernant le point suivant, ni à son vote

Il est rappelé par Mr Fourny les conditions dans lesquels le conseil municipal a accepté la vente de la parcelle référencée AC335 à Mr et Mme Savry,

il est rapporté par Mr Fourny que Mr et Mme Savry souhaitent demander l'ajout d'une condition supplémentaire à celles validées lors du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Mr et Me Savry souhaitent que si aucun projet (envisagé ou démarré) visant à accueillir du public n'est mis en œuvre sur le site actuellement occupé par le groupe scolaire Denisot dans les 5 ans à venir à compter de la vente de la parcelle AC335, la servitude et les conditions imposées pour la vente de cette parcelle devrait tomber.

Il s'en suit une discussion ainsi qu'un débat ou une partie des conseiller souhaitent que cette condition ne soit pas acceptée en tant que telle.

Il est proposé de monter le délai à 10 ans afin de satisfaire les délibérants présents mais il n'est finalement pas possible de formuler une proposition autre satisfaisant tous les participants.

Mr Fourny soumet donc au vote la Proposition telle que Mr et Mme Savry l'ont formulé.

Il est rappelé que Mr le Maire ne prend pas part au vote.

8 Votant

3 voix contre

1 Abstention

4 voix pour

La demande d'ajout aux conditions déjà existantes est validée par le conseil municipal,

Signalons le Départ de Mr PROFFIT, il est alors 20h15,

POINTS ANNEXES ABORDES SANS DELIBERATIONS

PARKING

Il fut proposé d'utiliser une partie du terrain fermé se trouvant devant les ateliers municipaux afin de créer un espace de stationnement public supplémentaire,

Mr Fourny rappelle aux conseillers présents que deux directions avaient été proposées concernant le parking

- 1- espace fermé « privatif » dans des conditions à définir
- 2- espace ouvert

L'espace ouvert étant retenu, Mr FOURNY signale la mise en place d'une phase de test à venir afin

- 1- de voir si les riverains viennent s' y stationner (un boitage sera effectué)
- 2- si nous n'avons pas de dégradation ou de dépôts sauvages.

Ce test sera effectué avec le moyen dont dispose la Municipalité et sera confirmé par des moyens plus pérennes si les tests sont concluants,

SECURITE PARKING QUAI DE MARNE

Au cours des derniers mois, de nouvelles dégradations ont eues lieux sur le Parking public situé quai de marne,

Plusieurs habitants ont sollicité la commune afin de mettre en place des caméras de vidéoprotection,

Il est rappelé qu'un appel d'offre concernant l'installation d'un système de vidéoprotection fut réalisé en décembre 2017 et qu'au vu du prix moyen des réponses et du refus de subvention essuyé par la mairie pour ce projet, il fut décidé de mettre de côté ce projet,

Mr Fourny rappelle que les dossiers de l'appel d'offre sont toujours disponibles à la consultation par les habitants ou les conseillers,

La pénombre du parking étant propice aux dégradations Mr le Maire signale avoir fait une demande afin que soit placé sur les trois candélabres, le même type d'ampoule que celle qui fut placé en remplacement d'un luminaire défectueux rue des lavandières en espérant que la perte de la pénombre dissuade les auteurs de dégradations,

SUBVENTION POTELETS PLACE DES TILLEULS ET MARQUAGE VOIE VERTE

En fin d'année 2018 furent constitué deux dossiers pouvant être financé par le département sur des fonds dis « amende de police »

Les deux dossiers concernaient

- la mise en place « place des tilleuls » et dans les alentours de potelets visant à empêcher les véhicules automobiles à se garer sur les trottoirs les rendant ainsi à leurs utilisateurs « les piétons » et empêcher le blocage du passages des éboueurs,
- la mise en peinture de marquage représentant les cycles et les piétons sur la voie verte ainsi que la mise en place de signalisation verticale dans le mémé but,

Le coût de ces deux dossiers cumulés étant inférieur à 10 000 euros, il est précisé qu'une « généreuse » subvention de 376 euros nous est allouée,

Conseil municipal levé à 21H05